

CONDITIONS DE PARTICIPATION

1. HEURES D'OUVERTURE (sous réserve de modifications)

Heures d'ouverture officielles du Salon:

Dimanche	11 janvier 2026	de 9h à 18h
Lundi	12 janvier 2026	de 9h à 18h
Mardi	13 janvier 2026	de 9h à 16h

Pour les exposants: une heure avant et une heure après les heures d'ouverture officielles du salon.

2. ORGANISATEUR

BERNEXPO AG	Téléphone	+41 31 340 11 11
ORNARIS	Courriel	ornaris@bernexpo.ch
Mingerstrasse 6	Internet	www.ornaris.ch
Postfach		
3000 Bern 22		

3. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes « Conditions de participation » s'appliquent pour la participation au salon ORNARIS et complètent les « Conditions générales de participation » en vigueur de BERNEXPO SA. Sont également applicables le « Règlement d'exploitation » de BERNEXPO AG ainsi que les « Informations techniques concernant les halles ». En cas de contradiction, les dispositions contenues dans les présentes « Conditions de participation » à ORNARIS prévalent sur les « Conditions générales de participation » de BERNEXPO AG.

4. BUT DU SALON DÉDIÉ

ORNARIS est une plate-forme d'information et de rencontre pour les professionnels du secteur des biens de consommation et est le seul salon national du commerce de détail sur le marché suisse.

5. EXPOSANTS AUTORISÉS

Toutes les entreprises en rapport avec le domaine de compétence sont admises comme exposants. Il n'existe aucun droit d'admission. Les demandes d'admission peuvent être rejetées sans justification.

6. TARIFS

Les prestations suivantes s'ajoutent dans tous les cas à la location du stand, si elles ne sont pas comprises dans le prix du forfait:

- Package de communication de base (à partir de CHF 350.00)
- Prise de courant (à partir de CHF 218.00)
- Fourniture d'électricité, y compris utilisation du réseau (à partir de CHF 43.60)
- Forfait de service (selon tableau)

Un forfait de service est facturé à tous les co-exposants (participation aux frais généraux, à l'entretien et à l'élimination des déchets/recyclage) selon la clé de répartition suivante :

Désignation de l'article	Prix forfaitaire en CHF
Taille du stand jusqu'à 25 m ²	CHF 55.00
Taille du stand jusqu'à 26 – 50 m ²	CHF 65.00
Taille du stand jusqu'à 51 – 100 m ²	CHF 96.00
Taille du stand jusqu'à 101 – 300 m ²	CHF 168.00
Taille du stand à partir de 301 m ² CHF	CHF 252.00

Pour les grandes quantités, nous nous réservons le droit d'adapter le forfait de service.

6.1. RÉDUCTIONS

Réduction pour réservation anticipée	Prix par m ²
Pour une inscription jusqu'au 30 septembre 2025	CHF 20.00
Valable pour:	
- Surface du stand sans construction de stand	
- Forfaits de stand Core	
- Forfaits de stand Edge	
- Forfaits de stand Advanced	

Contrat multi-Salons	Prix par m ²
2 Salons	CHF 15.00
4 Salons	CHF 25.00
Valable pour:	
- Surface du stand sans construction de stand	
- Forfaits de stand Core	
- Forfaits de stand Edge	
- Forfaits de stand Advanced	

Les réductions sont désormais cumulables.

7. RETRAIT DE L'INSCRIPTION

7.1 par un exposant / co-exposant

En cas d'annulation de l'inscription (l'inscription en ligne ou après réception de l'accusé de réception), les frais d'annulation suivants s'appliquent :

Description	Forfait
Taxe d'annulation à 30 m ²	CHF 500.00
Taxe d'annulation 31 – 70 m ²	CHF 1'000.00
Taxe d'annulation 71 – 110 m ²	CHF 1'500.00
Taxe d'annulation de 111 m ²	CHF 2'000.00

En cas d'annulation de l'inscription **après réception de la confirmation de stand**, les tarifs indiqués au point 3 des conditions générales de participation de BERNEXPO AG s'appliquent. En cas de non-participation d'un co-exposant, le tarif de co-exposant complet et les frais

supplémentaires occasionnés restent dus dans tous les cas.

8. FORFAIT POUR CO-EXPOSANT

La définition de co-exposant est celle figurant dans les «Conditions générales de participation» en vigueur. En s'acquittant du forfait pour co-exposant, ce dernier dispose des droits suivants:

- Inscription de sa raison sociale sur le stand de l'exposant principal
- Vente sur le stand de l'exposant principal
- Inscription dans le répertoire des exposants
- Droit de commander des bons et des cartes d'invitation
- Droit d'utiliser les moyens publicitaires mis à disposition des exposants

Description	Forfait
Co-exposant	CHF 750.00

9. BOUGIES

D'une manière générale, il est interdit d'allumer des bougies. Les exceptions sont soumises à autorisation. Cette dernière doit être déposée jusqu'au 12 december 2025 au moyen du formulaire «Demande d'autorisation pour allumer des bougies».

10. LIVRAISONS DE MARCHANDISES

Pendant le Salon, les livraisons de marchandises dans les halles ne sont autorisées que jusqu'à 9 h.

11. DISPOSITIONS FINALES

Sauf indication contraire, les prix indiqués s'entendent hors TVA. Changements de prix réservés. C'est la version en allemand en vigueur au moment de l'inscription qui fait foi.